Serving a world in motion
Au service d'un
monde en mouvement
navcanada.ca

RAPPORT DE GESTION

SUR FORMULAIRE 51-102A1

EXERCICE CLOS LE

31 AOÛT 2026

Le 22 octobre 2026

Serving a world in motion
Au service d'un
monde en mouvement
navcanada.ca

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1
- Mise en garde concernant les informations prospectives 1
- Faits saillants financiers 2
- Activités de NAV CANADA 2
- Stratégie financière et réglementation des tarifs 3
- Principales questions financières 5
- Principales informations financières annuelles 9

RÉSULTATS D'EXPLOITATION 11
- Produits 11
- Charges d'exploitation 13
- Autres charges et (produits) 14
- Mouvements du compte de stabilisation des tarifs 15
- Mouvement net des comptes de report réglementaires 16
- Autres éléments du résultat global 17

GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL 18
- Investissement dans la technologie et les infrastructures 18
- Flux de trésorerie 19
- Liquidités et stratégie de financement 20
- Obligations contractuelles et engagements 22
- Gestion des risques financiers 25
- Cotes de crédit 26

RÉSULTATS TRIMESTRIELS 27
- Informations financières trimestrielles (non audité) 27
- Analyse des résultats trimestriels 28

PERSPECTIVES FINANCIÈRES 29

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES 32
- Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie 32
- Transactions avec des parties liées 33
- Méthodes comptables 33
- Principales estimations comptables et jugements 34

CONTRÔLES INTERNES ET PROCÉDURES 34

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2026
(en millions de dollars)

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion porte sur la situation financière, les résultats d'exploitation, le résultat global et les flux de trésorerie consolidés au 31 août 2026 et pour l'exercice clos à cette date (l'« exercice 2026 ») de NAV CANADA (aussi désignée dans le présent rapport de gestion comme « nous », « nos » ou la « Société »). Il doit être lu à la lumière de nos états financiers consolidés audités (les « états financiers ») et des notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 août 2026 (les « états financiers de l'exercice 2026 ») ainsi que de notre notice annuelle 2026 datée du 22 octobre 2026 (la « notice annuelle de l'exercice 2026 »). De plus amples renseignements sur NAV CANADA, y compris nos états financiers de l'exercice 2026 et de l'exercice clos le 31 août 2025 (l'« exercice 2025 ») ainsi que notre notice annuelle de l'exercice 2026, sont disponibles sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche + (« SEDAR+ »), au www.sedarplus.ca.

Nos états financiers sont établis en dollars canadiens (« $ CA »), conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standard Board (l'« IASB »), et ils comprennent les comptes de NAV CANADA et de ses filiales. Toutes les informations présentées ont été arrondies au million de dollars près, à moins d'indication contraire. Notre Comité de la vérification et des finances a examiné le présent rapport de gestion, lequel a été approuvé par le conseil d'administration (le « conseil ») de la Société le 22 octobre 2026, avant d'être déposé.

Mise en garde concernant les informations prospectives

Le présent rapport de gestion et plus particulièrement, sans toutefois s'y limiter, les rubriques « INTRODUCTION – Principales questions financières » et « PERSPECTIVES FINANCIÈRES » contiennent certains énoncés sur les attentes de NAV CANADA. Ces énoncés se distinguent généralement par l'utilisation de termes comme « anticiper », « planifier », « croire », « avoir l'intention de », « s'attendre à », « estimer », « se rapprocher », « prévoir » ainsi que d'autres termes semblables ou verbes conjugués au conditionnel ou au futur tels que « peut », « sera » « devra », « devrait » et « pourrait » ou la forme négative de ceux-ci. Étant donné que ces énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et incertitudes futurs, les résultats réels peuvent différer de ceux fournis, explicitement ou implicitement, dans ces énoncés et les différences pourraient être marquées. Les risques et les incertitudes qui pèsent sur la Société comprennent, notamment, l'agitation géopolitique, les attaques terroristes et la menace de telles attaques, les guerres, les épidémies ou les pandémies, les interventions de l'État et les avis aux voyageurs et restrictions s'y rapportant, les changements climatiques et les facteurs environnementaux (y compris les systèmes météorologiques et autres phénomènes et éléments naturels sur lesquels les activités de l'homme ont un effet), les attaques visant la cybersécurité, les négociations collectives, les arbitrages, l'embauche, la formation et le maintien en poste du personnel, les conditions du secteur de l'aviation en général, la circulation aérienne, l'utilisation des télécommunications et des moyens de transport terrestre au détriment du transport aérien, la conjoncture des marchés financiers et de l'économie, les droits de douane, les mesures de protection commerciale, la renégociation des accords commerciaux existants, la capacité de percevoir les redevances d'usage et de réduire les charges d'exploitation, les variations des taux d'intérêt, les modifications des lois, y compris les changements fiscaux, les changements défavorables de la réglementation ou des poursuites et les litiges. Certains de ces risques et de ces incertitudes sont exposés dans la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle de l'exercice 2026.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion traduisent nos attentes en date du 22 octobre 2026 et peuvent changer après cette date. Les lecteurs du présent rapport de gestion sont priés de ne pas se fier indûment à tout énoncé prospectif. Nous déclinons toute intention ou toute obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif par suite de nouvelles informations ou d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Faits saillants financiers

- Les volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées, qui reflètent le nombre de vols facturables, la taille des aéronefs et les distances parcourues dans l'espace aérien canadien, ont augmenté de 1,7 % au cours de l'exercice 2026. Les résultats en matière de circulation sont conformes aux prévisions du budget et témoignent de la vigueur et de la résilience soutenues du secteur de l'aviation, qui bénéficie d'une demande stable malgré l'incertitude géopolitique et les perturbations liées aux événements météorologiques.

  Des facteurs externes ont pénalisé les unités de redevances pondérées en début d'exercice, mais leur incidence a été moins prononcée et de plus courte durée qu'initialement prévu. La vigueur de la circulation aérienne en fin d'exercice a fait contrepoids à ces pressions, ce qui a donné lieu à une croissance des unités de redevances pondérées d'un exercice à l'autre. Cette issue met en évidence la résilience et l'adaptabilité des habitudes en matière de circulation aérienne mondiale, notamment les changements d'itinéraires et de corridors de vol, ce qui a permis de maintenir les niveaux d'activités globaux.

- Le 2 juillet 2026, la Société a vendu son placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon Holdings LLC (conjointement avec sa filiale entièrement détenue Aireon LLC, « Aireon »), au moyen de la vente de la totalité des actions émises et en circulation de NAV CANADA Satellite, Inc. à une filiale d'Iridium Communications Inc. (« Iridium ») pour une contrepartie totale de 241 $ CA (170 $ US).

- La priorité opérationnelle absolue de la Société demeure d'améliorer la prestation de services. Les initiatives de recrutement de personnel et de formation, le renforcement des capacités de la main-d'œuvre et la modernisation de l'infrastructure cruciale continuent de faire l'objet d'une attention particulière pour assurer la prestation sécuritaire, fiable et efficace des services de navigation aérienne. Ces efforts se poursuivent parallèlement au déploiement d'initiatives de transformation clés qui amélioreront la performance, la résilience et la durabilité à long terme.

- À la clôture de l'exercice, la Société disposait de solides réserves de liquidités de 416 $. Cette bonne santé financière accroît sa marge de manœuvre pour faire face aux incertitudes liées au marché et à l'exploitation, financer ses priorités stratégiques et ses besoins en capitaux et honorer les échéances à venir de la dette en jouissant d'une position stable.

- La Société a remboursé les billets d'obligation générale de série 2021-1 de 285 $ à leur échéance le 9 février 2026.

- Nous avons maintenu nos notes élevées et les perspectives stables auprès de Moody's Investors Service (Aa2) et de Standard & Poor's (AA).

Activités de NAV CANADA

Société du secteur privé sans capital social, NAV CANADA exploite le système de navigation aérienne civile (le « SNA ») du Canada partout au pays. Le SNA a été acquis auprès du Gouvernement du Canada en 1996 pour un prix d'achat de 1,5 milliard de dollars. Nous fournissons des services aux propriétaires et aux exploitants d'aéronefs, notamment des services de contrôle de la circulation aérienne, des services d'information de vol, des bulletins météorologiques, des services consultatifs d'aéroport, des services d'information aéronautique et des aides à la navigation, dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada.

Notre activité principale consiste à gérer et à exploiter le SNA du Canada et les services connexes, et ce, d'une manière sécuritaire, efficiente et rentable, tant dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada que dans l'espace aérien international dont la responsabilité a été cédée au Canada en vertu d'ententes internationales.

Notre mandat est présenté dans notre Objectif commun, soit Assurer la sécurité de l'espace aérien du Canada : *façonner l'avenir des services de navigation aérienne*. Notre objectif commun s'appuie sur quatre piliers :

- La sécurité est au cœur de toutes nos activités – Elle fait partie intégrante de tout ce que nous faisons et continue de croître à mesure que l'industrie évolue.
- L'innovation est la clé – Moderniser le système de navigation aérienne du Canada pour offrir une valeur ajoutée à nos clients nous passionne.
- L'expertise est la pierre angulaire – Les compétences, l'agilité, le leadership et la collaboration de nos employés jouent un rôle décisif.
- Les partenariats sont essentiels – Nos partenariats aident l'industrie de l'aviation à améliorer son efficacité et contribuent à créer un avenir durable du point de vue environnemental.

Stratégie financière et réglementation des tarifs

Notre stratégie financière consiste à nous acquitter de notre mandat à l'égard des services essentiels tout en maintenant une situation financière solide, reflétée en partie par les cotes de crédit élevées que nous obtenons sur les marchés financiers. Pour maintenir cette solide situation, il convient de recourir à des méthodes prudentes qui assurent un équilibre entre les intérêts de nos principales parties intéressées tout en respectant nos obligations réglementaires et contractuelles.

Quand vient le temps d'établir de nouvelles redevances d'usage ou de réviser les redevances existantes, nous devons respecter les paramètres de la loi régissant nos activités, soit la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile* (la « Loi sur les SNA »), qui nous empêche d'établir les redevances d'usage à un montant supérieur à celui dont nous avons besoin pour répondre à nos besoins financiers relativement à la prestation de services de navigation aérienne. Aux termes de ces principes, le conseil approuve le montant et le calendrier des modifications à apporter aux redevances d'usage. Le conseil approuve également le budget annuel de la Société, dans lequel les montants devant être recouvrés au moyen des redevances d'usage sont établis pour l'exercice suivant.

Lorsqu'elle établit les taux des redevances d'usage, la Société surveille, entre autres choses, les éléments suivants et en tient compte :

a) les exigences réglementaires en regard de la prestation de services de navigation aérienne;
b) les chiffres réels et les prévisions en matière de circulation aérienne;
c) les besoins financiers et les besoins en matière d'exploitation de la Société, y compris le solde actuel et prévu du compte de stabilisation des tarifs et la mesure dans laquelle les charges d'exploitation varient et peuvent être réduites;
d) le recouvrement en trésorerie des cotisations aux régimes de retraite;
e) les mises à jour de nos prévisions financières, de nos obligations financières et celles au titre du service de la dette, ainsi que des ratios de couverture financière qui en découlent.

Étant donné que les produits et les charges réels vont différer des prévisions, l'établissement des taux des redevances d'usage futures nécessite le recours à une méthode qui tient compte des écarts. Il est également nécessaire de pallier l'incidence immédiate des facteurs imprévisibles, principalement les fluctuations des volumes de circulation aérienne découlant d'événements imprévus. Un mécanisme de « stabilisation des tarifs » nous permet d'atteindre ces objectifs.

Nous ajustons notre résultat net au moyen de virements au compte de stabilisation des tarifs ou provenant de celui-ci, en fonction des écarts par rapport aux montants utilisés lors de l'établissement des redevances d'usage. Si les produits réels sont supérieurs aux prévisions ou si les charges réelles sont inférieures aux prévisions, l'excédent est inscrit comme un crédit au compte de stabilisation des tarifs. Inversement, si les produits réels sont inférieurs aux prévisions ou si les charges réelles sont supérieures aux prévisions, le manque à gagner est inscrit comme un débit au compte de stabilisation des tarifs. Un solde créditeur inscrit dans le compte de stabilisation des tarifs représente un montant qui devra être cédé au moyen de réductions ultérieures des redevances d'usage, tandis qu'un solde débiteur représente un montant qui pourra être recouvré au moyen de redevances d'usage futures (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs »).

Le graphique qui suit présente le solde du compte de stabilisation des tarifs à la clôture de chaque exercice.

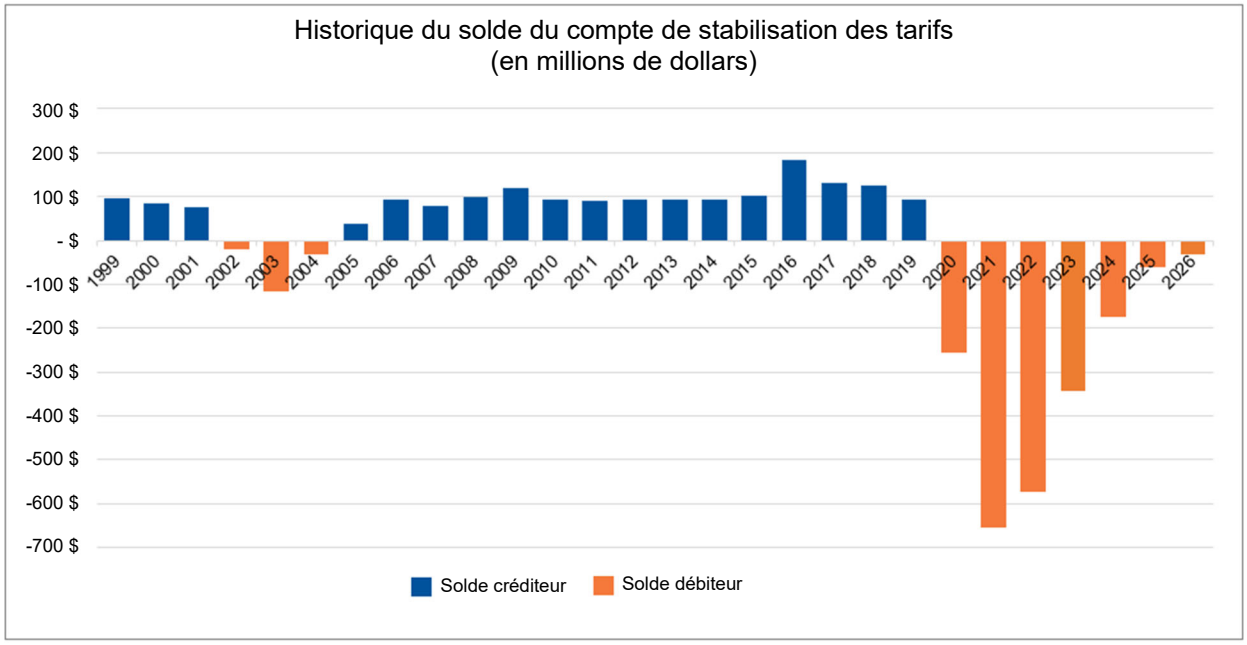

Nos états financiers tiennent compte de l'incidence de la réglementation des tarifs. C'est pourquoi le moment de la constatation de certains produits et charges diffère de celui qui serait autrement attendu de sociétés qui ne sont pas soumises à des lois de réglementation régissant le niveau de leurs redevances.

Pour certaines transactions dont le moment de la comptabilisation aux fins de l'établissement des tarifs diffère du moment de la comptabilisation avant l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, la Société comptabilise des débits ou des crédits au titre des comptes de report réglementaires afin d'ajuster la comptabilisation pour tenir compte de la période au cours de laquelle ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires »).

Principales questions financières[1]

Les éléments suivants ont eu une incidence considérable sur la situation financière de la Société au cours de l'exercice 2026.

1. Circulation aérienne

Au cours de l'exercice 2026, les volumes de circulation aérienne ont augmenté d'environ 1,7 % en regard de l'exercice 2025, ce qui est relativement conforme aux prévisions du budget.

Les résultats en matière de circulation au cours de l'exercice témoignent de la résilience du secteur de l'aviation en dépit des perturbations d'origine météorologique au début de l'exercice et de l'évolution du contexte géopolitique plus tard au cours de l'exercice. Bien que ces événements aient, à certains moments, occasionné des changements d'itinéraire, des retards et des annulations de vols, leurs répercussions ont été en grande partie temporaires. La forte demande sous-jacente pour le transport aérien, conjuguée à la souplesse du système de navigation aérienne et à la possibilité d'ajuster les itinéraires à l'échelle du réseau, a entraîné le redressement rapide des niveaux d'activité et la croissance continue des unités de redevances pondérées.

L'évolution du contexte géopolitique et commercial et de la conjoncture économique globale pourrait continuer d'alimenter l'incertitude, mais l'expérience récente a démontré que le secteur de l'aviation est capable de s'adapter à des conditions changeantes. La direction suit de près les faits nouveaux et évalue leur incidence potentielle sur les volumes de circulation aérienne, les charges d'exploitation et l'environnement d'exploitation dans son ensemble.

Les perspectives pour l'exercice qui sera clos le 31 août 2027 (l'« exercice 2027 ») reflètent une croissance de la circulation aérienne de 2,5 % d'un exercice à l'autre, comme il est mentionné à la rubrique « PERSPECTIVES FINANCIÈRES ».

2. Redevances d'usage

Le 22 mai 2026, la Société a annoncé une révision proposée de ses taux des redevances d'usage qui devait prendre effet le 1er septembre 2026 et hausser ses redevances globales de 1,92 % en moyenne. Le 14 août 2026, la Société a annoncé qu'elle donnera suite à cette proposition de réviser les redevances d'usage conformément au préavis de redevances révisées publié le 22 mai 2026. Les redevances révisées sont entrées en vigueur le 1er septembre 2026.

Les tarifs révisés soutiennent l'investissement continu dans la sécurité, la prestation de services et le renouvellement de l'infrastructure, tout en maintenant une gestion financière disciplinée. En appliquant les paramètres sur les redevances d'usage énoncés dans la Loi sur les SNA, la Société adopte une approche mesurée et prudente, faisant progresser des investissements essentiels tout en gérant l'échéancier lié aux recouvrements des coûts. Cela reflète une application équilibrée du cadre de stabilisation des tarifs, qui aligne les besoins opérationnels actuels sur l'objectif de maintien de la stabilité et de la prévisibilité des tarifs au fil du temps.

[1] Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

3. Placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon et désinvestissement

Placement stratégique, avantages réalisés et désinvestissement

En 2012, NAV CANADA est devenue un investisseur fondateur dans Aireon, une société établie pour déployer le premier système de surveillance dépendante automatique en mode diffusion (« ADS-B ») satellitaire au monde. Cet investissement visait à faciliter la mise au point d'une technologie essentielle à la sécurité qui, à l'époque, n'était pas encore offerte en tant que service commercial mature. L'investissement a renforcé la sécurité, l'efficacité et la performance environnementale des services de navigation aérienne, en particulier dans l'espace aérien éloigné, océanique et polaire où la surveillance radar traditionnelle n'était pas disponible.

L'investissement a atteint son objectif. L'ADS-B satellitaire d'Aireon a transformé la surveillance dans l'espace aérien éloigné et océanique en permettant le suivi en temps réel des aéronefs là où il n'y a pas de couverture radar traditionnelle. Cette technologie a amélioré la conscience situationnelle, renforcé la sécurité, accru l'efficacité opérationnelle, optimisé les itinéraires de vol et réduit la consommation de carburant et les émissions. Elle fait désormais partie intégrante des activités de NAV CANADA et du système de navigation aérienne mondiale dans son ensemble.

Aireon est aujourd'hui un fournisseur établi de services de surveillance satellitaire utilisés partout dans le monde. Maintenant que la plateforme a été commercialisée avec succès, l'objectif stratégique de NAV CANADA en tant qu'investisseur fondateur a été atteint et la relation entre la Société et Aireon en est essentiellement une de client-fournisseur de services. La Société a ainsi déterminé que le moment était venu de vendre sa participation. Cette transaction était l'occasion de céder un placement secondaire à un prix intéressant, d'accroître les liquidités et de réinvestir les capitaux dans les grandes priorités de NAV CANADA en matière de navigation aérienne et de modernisation. Le 13 mai 2026, la Société a donc conclu une convention d'achat de titres définitive visant la vente de son placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon à une filiale d'Iridium dans le cadre d'une transaction plus vaste englobant tous les fournisseurs de services de navigation aérienne (« FSNA ») actionnaires d'Aireon. La transaction a été conclue le 2 juillet 2026.

Approche en matière de financement

Conformément à son approche en matière de financement des investissements stratégiques et des dépenses d'investissement à long terme, NAV CANADA a financé le placement dans Aireon au moyen de son programme de financement par emprunt qui prend appui sur son excellent profil de crédit. Les redevances d'usage ne reflétaient que les coûts de financement annuels du financement par emprunt et les coûts liés à l'utilisation courante des services de surveillance d'Aireon.

La Société a ainsi pu investir dans une technologie transformatrice tout en échelonnant le recouvrement des coûts sur la période de réalisation des avantages opérationnels.

La Société s'attendait, sous réserve de la convention des actionnaires d'Aireon, à recevoir des distributions de dividendes à compter de 2020, mais la pandémie de COVID-19 a considérablement réduit la circulation aérienne mondiale, ce qui a retardé la trajectoire de rentabilité d'Aireon et le calendrier prévu des distributions aux actionnaires. Ainsi, les distributions aux actionnaires prévues ne se sont pas concrétisées.

Incidences financières et comptables

La contrepartie totale de la transaction est d'environ 241 $ CA (170 $ US), alors que le placement initial de la Société s'élevait à environ 165 $ CA (150 $ US). Cette contrepartie totale supérieure au placement initial de la Société est attribuable d'une part à la commercialisation réussie et à l'arrivée à maturité des activités d'Aireon, et d'autre part à l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien au cours de la période d'investissement.

À la clôture, la Société a reçu le premier versement du prix d'achat, déduction faite des coûts de transaction, de 114 $ CA (83 $ US), la réception du versement restant de 112 $ CA (83 $ US) étant prévue le 2 juillet 2027. Au 31 août 2026, le produit reçu et la créance correspondant au versement restant ont été comptabilisés à l'état de la situation financière et le placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon a été décomptabilisé.

Conformément aux méthodes comptables et au cadre comptable réglementaire de la Société, le profit sur la vente et les profits de change connexes ont été reportés dans des comptes de report réglementaires et seront comptabilisés lorsque la transaction sera pratiquement conclue et que le produit restant aura été reçu. La transaction a ainsi renforcé la liquidité et la situation financière de NAV CANADA au cours de l'exercice 2026, sans toutefois se traduire par une augmentation correspondante du bénéfice net (de la perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires pendant l'exercice.

Utilisation du produit et avantages financiers

Le profit sur la vente et les profits de change attendus ont été intégrés au plan financier et au processus d'établissement des redevances d'usage de NAV CANADA pour l'exercice 2027.

Le produit accroît la liquidité et la marge de manœuvre financière, soutient les initiatives d'investissement et de modernisation en cours et atténue les besoins de financement futurs et d'éventuelles pressions sur les redevances d'usage. De plus, la transaction renforce le bilan de la Société et favorise sa viabilité financière à long terme tout en préservant sa capacité d'investir dans la sécurité, la technologie et la performance opérationnelle.

Maintien de la relation avec Aireon

Après la transaction, NAV CANADA est passée du statut d'investisseur à celui de client à long terme, et a prolongé son accord de services de données avec Aireon jusqu'en 2035.

La technologie ADS-B satellitaire d'Aireon fait toujours partie intégrante des activités de NAV CANADA en assurant la surveillance en temps réel des aéronefs là où il n'y a pas de couverture radar traditionnelle. Ce service offre d'importants avantages sur les plans de la sécurité, de l'exploitation, de l'environnement et de la clientèle, notamment une meilleure conscience situationnelle, un suivi amélioré des aéronefs, une utilisation plus efficace de l'espace aérien, ainsi que la réduction de la consommation de carburant et des émissions.

Grâce à cet accord commercial à long terme, NAV CANADA et ses clients continueront de bénéficier de ces avantages et du recentrage de NAV CANADA sur sa stratégie de transformation en cours.

Événement ultérieur

Le 29 juin 2026, Rocket Lab Corporation a annoncé une entente en vue d'acquérir Iridium. NAV CANADA ne s'attend pas à ce que l'acquisition proposée ait une incidence sur ses ententes commerciales avec Aireon ou Iridium, les paramètres économiques de la vente conclue ou la recouvrabilité du produit résiduel. Par conséquent, aucune incidence importante sur les activités ou la situation financière de la Société n'est actuellement prévue.

4. Compte de stabilisation des tarifs

Au 31 août 2026, le compte de stabilisation des tarifs affichait un solde débiteur de 30 $, comparativement à 60 $ au 31 août 2025. Cette baisse de 30 $ sur un an correspond au recouvrement prévu de 34 $, contrebalancé par les écarts nets défavorables de 4 $ par rapport aux niveaux prévus. Les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs sont décrits à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs ».

5. Activités de financement

Le 9 février 2026, la Société a remboursé les billets d'obligation générale de série 2021-1 à 0,937 % de 285 $ à l'échéance, ce qui a réduit le solde de la dette à long terme de la Société à 1 840 $, dont un montant de 223 $ est classé dans la partie courante de la dette à long terme.

Au cours de l'exercice 2026, la Société a déposé l'évaluation actuarielle de son régime de retraite agréé datée du 1er janvier 2026 auprès du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »). Comme le permet la réglementation, selon les résultats favorables de l'évaluation, la Société a été en mesure de réduire de 426 $ ses lettres de crédit servant à la capitalisation aux fins de solvabilité, comme il est expliqué aux rubriques « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Liquidités et stratégie de financement » et « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Régime de retraite agréé ».

Principales informations financières annuelles

Le tableau suivant présente les principales informations annuelles de la Société pour l'exercice 2026, l'exercice 2025 et l'exercice clos le 31 août 2024 (l'« exercice 2024 »). L'information présentée ci-dessous a été établie à partir des états financiers de la Société.

Exercices clos les 31 août	2026	2025	2024
Produits	**1 903 $**	1 856 $	1 800 $
Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	**(34) $**	81 $	81 $
Bénéfice net (perte nette), après le mouvement net des comptes de report réglementaires[1)]	**– $**	– $	– $
Total des actifs	**3 054 $**	2 850 $	2 561 $
Total des passifs	**2 688 $**	2 955 $	3 228 $
Total des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires	**1 082 $**	1 072 $	1 139 $
Total des obligations et des billets à payer (compte tenu de la partie courante)[2)]	**1 840 $**	2 140 $	2 155 $
Total des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires	**1 420 $**	939 $	444 $

(1) **Mouvement net des comptes de report réglementaires**			
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	**(30) $**	(112) $	(167) $
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires	**64**	31	86
Mouvement net des comptes de report réglementaires	**34 $**	(81) $	(81) $

2) Se reporter à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Liquidités et stratégie de financement ».

Produits

Les produits de la Société pour l'exercice 2026 ont augmenté de 47 $ par rapport à ceux de l'exercice 2025. L'augmentation des produits reflète les hausses des volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées, de 1,7 % par rapport à ceux de l'exercice précédent, et l'augmentation moyenne des taux des redevances d'usage de 3,73 % ayant pris effet le 1er janvier 2025. Se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Produits » pour obtenir la répartition de nos produits par catégories de redevances d'usage.

Les produits de la Société pour l'exercice 2025 ont augmenté de 56 $ par rapport à ceux de l'exercice 2024. L'augmentation des produits reflète la hausse des volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées, de 3,3 % par rapport à ceux de l'exercice précédent, et la hausse moyenne de 3,73 % des redevances d'usage qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2025, facteurs qui ont été en partie contrebalancés par la diminution moyenne des taux des redevances d'usage de 5,57 % ayant pris effet le 1er janvier 2024 et la baisse des autres produits provenant de contrats de vente et de services visant des technologies et d'autres projets.

Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires

Au cours de l'exercice 2026, le bénéfice net (la perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires de la Société a diminué de 115 $ par rapport à celui de l'exercice 2025. Le résultat défavorable de l'exercice 2026 en regard de l'exercice 2025 s'explique essentiellement par la hausse des charges d'exploitation, la hausse des autres charges et (produits) et la baisse des autres produits, ce qui a été contrebalancé par l'augmentation des produits tirés des redevances d'usage. Se reporter aux rubriques « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Produits », « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Charges d'exploitation » et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Autres charges et (produits)».

Au cours de l'exercice 2025, le bénéfice net avant le mouvement net des comptes de report réglementaires de la Société est demeuré conforme à celui de l'exercice 2024, la hausse des charges d'exploitation et la baisse des autres produits ayant été neutralisées par l'augmentation des produits tirés des redevances d'usage et la diminution des autres charges et (produits).

Conformément à la stratégie financière de la Société et à l'emploi du mécanisme de stabilisation des tarifs, le bénéfice net, après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, comptabilisé à l'état du résultat net pour l'exercice 2026, l'exercice 2025 et l'exercice 2024, a été de néant.

Total des actifs

Le total des actifs a augmenté entre le 31 août 2026 et le 31 août 2025, en raison surtout des actifs au titre des avantages du personnel plus élevés et de la hausse des investissements dans les immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des placements à court terme, facteurs contrebalancés par la baisse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (se reporter à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Flux de trésorerie ») et la vente du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon de la Société (se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières »).

Le total des actifs a augmenté entre le 31 août 2024 et le 31 août 2025, en raison surtout de la hausse des investissements dans les immobilisations corporelles et incorporelles, de la progression des actifs liés aux avantages du personnel et des ajustements positifs de l'évaluation du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, facteurs contrebalancés en partie par la baisse des créances à long terme, la Société ayant continué de percevoir des montants dans le cadre de l'accord de report de paiement mis en place au cours de l'exercice 2021 (se reporter à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Flux de trésorerie »).

Total des passifs

Le total des passifs a diminué entre le 31 août 2025 et le 31 août 2026, en raison surtout du remboursement des billets d'obligation générale de série 2021-1 à 0,937 % de 285 $ à leur échéance.

Le total des passifs a diminué entre le 31 août 2024 et le 31 août 2025 en raison surtout de la baisse des passifs au titre des avantages du personnel attribuable aux gains de réévaluation (se reporter à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Obligations contractuelles et engagements »).

Total des soldes débiteurs et créditeurs des comptes de report réglementaires

Les variations des soldes des comptes de report réglementaires de la Société sont présentées à la note 7 afférente aux états financiers de l'exercice 2026. Les variations pour l'exercice à l'étude sont décrites aux rubriques « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires » et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Autres éléments du résultat global ».

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Produits

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des produits par catégories. La notice annuelle de l'exercice 2026 et les notes afférentes aux états financiers de l'exercice 2026 fournissent davantage de renseignements sur les différentes catégories de nos redevances d'usage.

Exercices clos les 31 août	2026	2025	Variation ($)
Redevances de survol	**898 $**	871 $	27 $
Redevances d'aérogare	**811**	792	19
Redevances quotidiennes/ annuelles/trimestrielles	**60**	57	3
Redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales	**111**	108	3
Total des redevances d'usage	**1 880**	1 828	52
Autres produits[1)]	**23**	28	(5)
	1 903 $	1 856 $	47 $

1) Les autres produits comprennent les contrats de services et de développement, la vente de publications liées à l'aéronautique civile, de même que les produits divers.

Circulation aérienne

Comme il est mentionné à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières », les volumes de circulation aérienne (calculés en unités de redevances pondérées) ont augmenté de 1,7 % au cours de l'exercice 2026 par rapport à ceux de l'exercice 2025, comme le montre le graphique suivant.

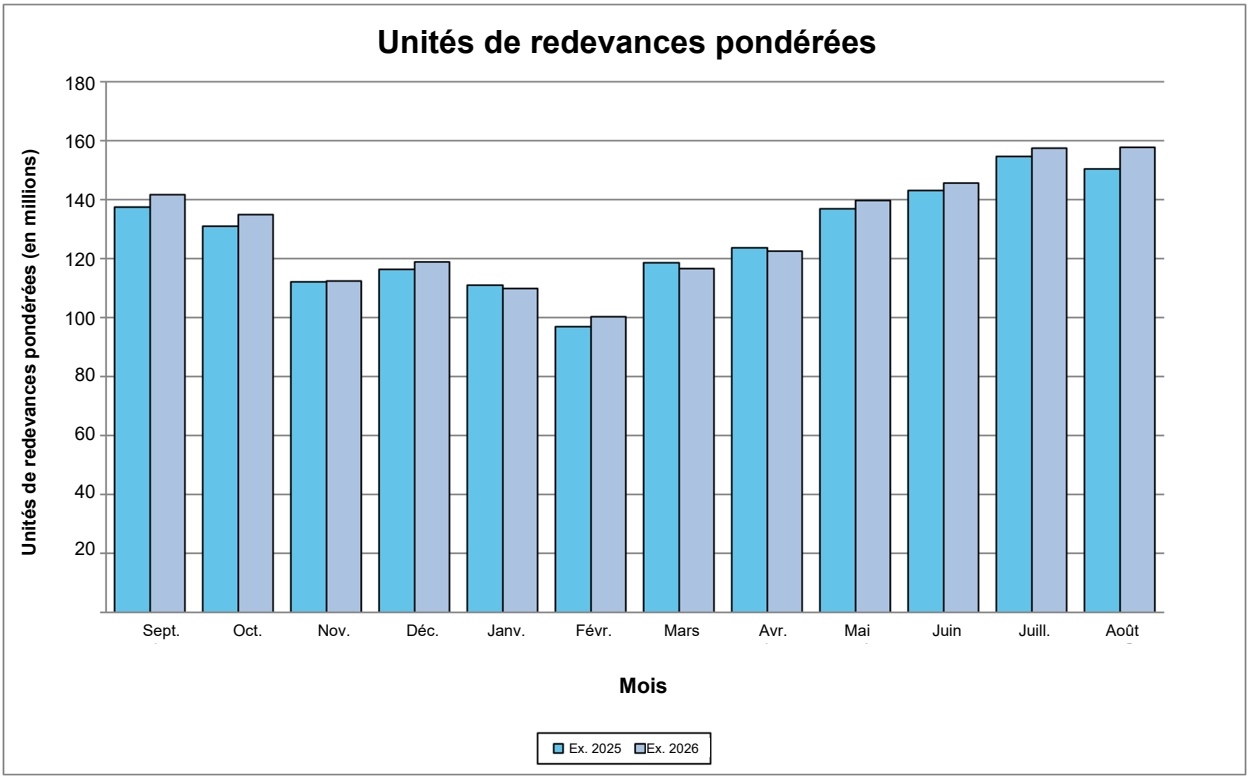

Les volumes futurs de circulation aérienne peuvent être touchés par de nombreux facteurs, notamment les taux de croissance ou de ralentissement de l'économie, les droits de douane, les mesures de protection commerciale, la renégociation des accords commerciaux existants, les variations de la demande de transport aérien ou de la disposition des voyageurs à utiliser le transport aérien, les niveaux d'utilisation de la capacité des aéronefs, les prix du carburant, les changements apportés aux activités des transporteurs aériens et à leurs façons de faire, les conditions du secteur de l'aviation en général, la concurrence entre les transporteurs aériens, la restructuration et l'insolvabilité de compagnies aériennes, les activités terroristes, l'agitation géopolitique, la guerre, les interventions gouvernementales, les restrictions de voyage et les fermetures de frontières appliquées au transport par voie aérienne, les changements climatiques et les facteurs environnementaux (y compris les systèmes météorologiques et autres phénomènes et éléments naturels sur lesquels les activités de l'homme ont un effet), les tendances démographiques, les épidémies et les pandémies.

Redevances d'usage

Nos redevances d'usage sont tributaires de nos coûts, de nos obligations financières, des niveaux de service requis, des volumes de circulation aérienne et des produits tirés de sources autres qu'aéronautiques (se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Stratégie financière et réglementation des tarifs »).

Nous exerçons nos activités 24 heures par jour, 365 jours par année afin de fournir un service essentiel d'infrastructure de sécurité à l'échelle nationale et internationale. Étant donné que la plupart de nos coûts sont fixes et directement liés à la prestation des services, il existe relativement peu de possibilités de comprimer considérablement les coûts sans compromettre nos services. Nous mettons l'accent sur la satisfaction efficace de nos obligations en matière de sécurité et de service tout en gérant l'incidence sur les redevances d'usage au moyen de la gestion des dépenses et de l'amélioration de la productivité.

Même si les redevances d'usage ont été ajustées au fil du temps pour tenir compte de l'évolution des charges d'exploitation, des investissements dans l'effectif et de la nécessité de moderniser l'infrastructure, l'augmentation cumulée des redevances d'usage depuis 1999 demeure nettement inférieure à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation sur la même période. Malgré les ajustements périodiques des tarifs, tant à la hausse qu'à la baisse, les redevances moyennes au 31 août 2026 étaient de 22,9 % supérieures à leurs niveaux de 1999, ce qui reflète la pratique de longue date de la Société consistant à concilier la viabilité financière, la stabilité des tarifs et l'abordabilité pour les clients.

Le diagramme qui suit illustre l'évolution de la tarification de nos redevances d'usage au fil du temps.

ÉVOLUTION DES TARIFS[1] DE NAV CANADA ET CROISSANCE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE[2] PAR RAPPORT À L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION[3]

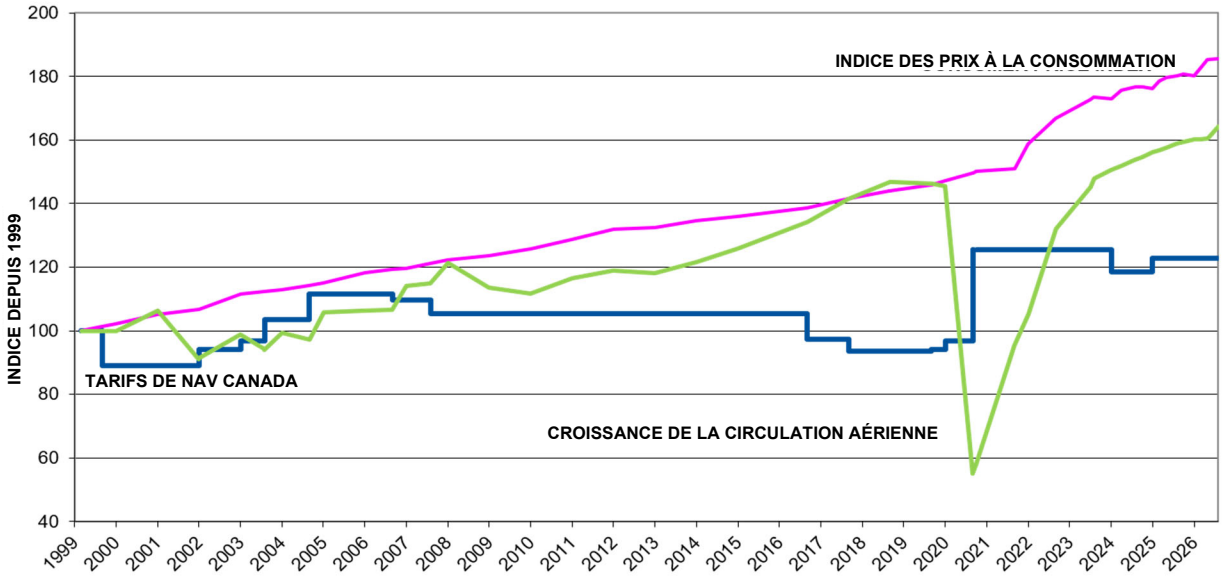

1. Changements moyens depuis la mise en application complète des redevances le 1er mars 1999.
2. Croissance de la circulation aérienne – les valeurs de l'indice sur la circulation aérienne reposent sur le calcul des unités de redevances pondérées.
3. Indice des prix à la consommation – source : Banque du Canada.

Charges d'exploitation

Exercices clos les 31 août	2026	2025	Variation ($)
Salaires et avantages du personnel	**1 344 $**	1 252 $	92 $
Services techniques	**208**	188	20
Installations et entretien	**69**	66	3
Amortissements	**135**	137	(2)
Autres	**101**	93	8
	1 857 $	1 736 $	121 $

Les charges au titre des salaires et avantages du personnel pour l'exercice 2026 ont augmenté de 92 $ par rapport à celles de l'exercice 2025, ce qui reflète principalement l'accroissement de l'effectif et la hausse des salaires afin de soutenir la prestation de services, la résilience opérationnelle, ainsi que l'entretien et la modernisation des infrastructures cruciales. L'augmentation est aussi attribuable aux initiatives ciblées de préparation opérationnelle visant à maximiser la capacité de service pendant les périodes de pointe, notamment des mesures pour assouplir la gestion de l'effectif et accroître la disponibilité des contrôleurs aériens. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la hausse des coûts de main-d'œuvre attribués aux projets d'investissement et à la diminution des coûts du régime de retraite en raison de la hausse du taux d'actualisation.

Environ 85 % de notre effectif est syndiqué aux termes de huit conventions collectives. Au 31 août 2026, la Société avait ratifié des conventions collectives avec sept agents négociateurs, ce qui englobe 87 % de notre effectif représenté. Les conventions conclues avec l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada ont expiré le 30 avril 2026.

Pour l'exercice 2026, les charges liées aux services techniques ont augmenté de 20 $ par rapport à celles de l'exercice 2025, en raison surtout de la hausse des frais de surveillance par satellite, des abonnements aux logiciels et du soutien nécessaire à l'entretien et au développement des systèmes courants.

Pour l'exercice 2026, les autres charges d'exploitation ont augmenté de 8 $ par rapport à celles de l'exercice 2025, en raison surtout de la hausse des dépenses liées aux déplacements, des honoraires liés aux accords d'infonuagique et d'autres charges.

Autres charges et (produits)

Exercices clos les 31 août	2026	2025	Variation ($)
Produits financiers	**(19) $**	(63) $	(44) $
Charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel	**14**	33	19
Autres charges financières	**89**	73	(16)
Autres (profits) et pertes	**(4)**	(4)	–
	80 $	39 $	(41) $

Le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon et la vente subséquente de ce placement ont eu une incidence importante sur les produits financiers et autres charges financières de l'exercice 2026. Les produits financiers ont diminué de 44 $, ce qui s'explique surtout par des profits sur la juste valeur moins élevés sur le placement qu'à l'exercice 2025 et le rendement moindre des soldes de trésorerie en raison de la diminution des soldes moyens et des taux d'intérêt. Les autres charges financières ont augmenté de 16 $, principalement en raison des coûts de transaction et de l'augmentation des pertes liées à la juste valeur du placement.

La diminution de 19 $ des charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel pour l'exercice 2026 est essentiellement attribuable à la hausse de 20 points de base des taux d'actualisation appliqués au 31 août 2025 par rapport à ceux appliqués au 31 août 2024.

Mouvements du compte de stabilisation des tarifs

Notre mécanisme de stabilisation des tarifs et la méthode de comptabilisation utilisée à cette fin sont décrits au début du présent rapport de gestion et dans les notes 1 et 7 afférentes à nos états financiers de l'exercice 2026. Le tableau qui suit présente les mouvements nets du compte de stabilisation des tarifs.

Exercices clos les 31 août	2026	2025	Variation ($)
Solde débiteur à l'ouverture de la période	**(60) $**	(175) $	115 $
Écart par rapport aux niveaux prévus :			
Produits inférieurs aux prévisions	**(11)**	–	(11)
Charges d'exploitation inférieures aux prévisions	**18**	59	(41)
Autres charges nettes inférieures aux prévisions	**2**	40	(38)
Mouvement net des autres comptes de report réglementaires	**(13)**	(8)	(5)
Écarts totaux par rapport aux niveaux prévus	**4**	91	(95)
Ajustement approuvé initial[1)]	**34**	21	13
Mouvement net comptabilisé dans le bénéfice net (la perte nette)	**30**	112	(82)
Autres ajustements	**–**	3	(3)
Solde débiteur à la clôture de la période	**(30) $**	(60) $	30 $

1) Afin que les résultats d'exploitation atteignent le seuil de rentabilité, après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, le conseil a approuvé un excédent prévu, ce qui représente une réduction du solde débiteur (soit une insuffisance) du compte de stabilisation des tarifs dans le cadre du budget annuel de la Société.

Le solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs a diminué de 30 $ au cours de l'exercice 2026, ce qui s'explique par le recouvrement prévu de 34 $ correspondant au bénéfice net attendu selon le budget pour l'exercice 2026, contrebalancé par les écarts nets défavorables de 4 $ par rapport aux niveaux prévus.

Les économies réalisées au chapitre des services professionnels, de l'amortissement et des dépenses liées aux déplacements ont plus que compensé la hausse des salaires et des avantages sociaux découlant de l'accroissement de l'effectif en appui à la résilience opérationnelle. Ces écarts favorables ont été en partie annulés par la baisse des produits tirés des ventes et services visant des solutions technologiques et le mouvement net réel des autres comptes de report réglementaires moins élevé que prévu, y compris l'incidence des ajustements réglementaires liés à Aireon et certains éléments se rapportant aux régimes de retraite et aux avantages du personnel.

Mouvement net des comptes de report réglementaires

Le mouvement net des comptes de report réglementaires représente l'ajustement comptable réglementaire, y compris le mécanisme de stabilisation des tarifs, visant à ajuster la comptabilisation de certaines transactions pour tenir compte des périodes au cours desquelles ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs.

Exercices clos les 31 août	2026	2025	Variation ($)
Compte de stabilisation des tarifs[1)]	**(30) $**	(112) $	82 $
Autres comptes de report réglementaires			
Coûts des régimes de retraite des membres du personnel	**38**	63	(25)
Autres avantages du personnel	**1**	2	(1)
Placement dans Aireon	**17**	(38)	55
Accords d'infonuagique	**17**	14	3
Dépréciation d'actifs	**(9)**	(9)	–
Autres	**–**	(1)	1
	34 $	(81) $	115 $

1) Le tableau figurant sous la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs » plus haut présente les mouvements du compte de stabilisation des tarifs.

La variation du mouvement net des comptes de report réglementaires a subi l'effet des ajustements liés aux régimes de retraite et à Aireon. Le report des coûts des régimes de retraite correspond à la différence entre les coûts des régimes de retraite comptabilisés à des fins comptables et les montants recouvrés au moyen de l'établissement des tarifs, la variation d'un exercice à l'autre étant en majeure partie attribuable à la fluctuation des taux d'actualisation applicables. Les ajustements réglementaires liés à Aireon ont été comptabilisés afin de neutraliser l'incidence des variations de la juste valeur comptabilisées avant la vente et des coûts de transaction connexes sur les tarifs payés par les clients.

Autres éléments du résultat global

Les montants comptabilisés au titre des autres éléments du résultat global sont entièrement compensés par des reports réglementaires en vue de différer la comptabilisation aux périodes au cours desquelles les transactions sont prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs. Ces transactions sont généralement prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs lorsqu'il est prévu que les montants seront réalisés en trésorerie, sauf dans le cas des flux de trésorerie liés aux instruments de couverture. Ceux-ci sont pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs dans la même période que l'est la transaction de couverture sous-jacente, tandis que les réévaluations des régimes à prestations définies du personnel non capitalisés sont prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des membres du personnel.

Exercices clos les 31 août	2026	2025	Variation ($)
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net :			
Réévaluation des régimes à prestations définies du personnel	**507 $**	473 $	34 $
Mouvement net des comptes de report réglementaires	**(507)**	(473)	(34)
	–	–	–
Éléments qui seront reclassés dans le résultat net :			
Amortissement des pertes nettes sur les couvertures de flux de trésorerie	**2**	2	–
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	**(1)**	3	(4)
Mouvement net des comptes de report réglementaires	**2**	(5)	7
	3	–	3
Éléments reclassés dans le résultat net			
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	**(3)**	–	(3)
Total des autres éléments du résultat global	**– $**	– $	– $

Des profits nets de 507 $ à la réévaluation des régimes à prestations définies du personnel ont été comptabilisés pour l'exercice 2026, comparativement à 473 $ pour l'exercice 2025. Cette hausse découle principalement du rendement supérieur aux attentes des actifs des régimes, ainsi que des gains actuariels attribuables à une augmentation de 30 points de base du taux d'actualisation, qui a été porté à 5,40 % au 31 août 2026. Ces gains ont été partiellement annulés par des pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses démographiques.

Pour l'exercice 2025, les profits nets de 473 $ à la réévaluation ont découlé principalement du rendement supérieur des actifs des régimes et des gains actuariels attribuables à une augmentation de 20 points de base du taux d'actualisation, qui a été porté à 5,10 % au 31 août 2025.

GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL

La rubrique qui suit présente notre façon de gérer notre trésorerie et nos sources de financement.

Le montant de nos actifs courants hors trésorerie est inférieur à celui de nos passifs courants, étant donné que le recouvrement des débiteurs se fait plus rapidement que le règlement des créditeurs et charges à payer. Si nos besoins en fonds de roulement devaient augmenter, la Société dispose de facilités de crédit et de liquidités suffisantes, comme il est indiqué ci-après.

L'inclusion d'une dotation aux amortissements hors trésorerie dans le calcul des taux des redevances d'usage permet d'ordinaire de générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation positifs. Notre stratégie consiste à utiliser ces flux de trésorerie positifs pour financer les dépenses d'investissement. Notre stratégie comprend également le maintien d'une structure financière et de cotes de crédit adéquates pour permettre à la Société d'avoir accès aux marchés financiers afin qu'elle puisse rembourser les titres d'emprunt à mesure qu'ils arrivent à échéance et financer les investissements nécessaires dans les activités. Si nous jugeons que la conjoncture n'est pas appropriée pour entreprendre le refinancement d'une dette à une date donnée, ou si nous subissons une baisse temporaire de nos produits en raison de fluctuations saisonnières ou d'autres facteurs, la Société dispose de trésorerie et de facilités de crédit engagées suffisantes.

Au 31 août 2026, nous disposions d'un montant de 416 $ en trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que d'un montant de 850 $ disponible aux termes de nos facilités de crédit consenties à des fins générales, lesquels procurent à la Société une réserve de liquidités adéquate. De plus, nous disposions de facilités de lettres de crédit aux fins de capitalisation des régimes de retraite de 720 $, dont une tranche de 432 $ était inutilisée (se reporter à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Liquidités et stratégie de financement »).

Investissement dans la technologie et les infrastructures

Au cours de l'exercice 2026, la Société a continué d'investir dans la technologie et les infrastructures nécessaires pour assurer la prestation sécuritaire, efficiente et résiliente des services de navigation aérienne, et pour faire progresser la modernisation du système de navigation aérienne du Canada. L'investissement total de 329 $ au cours de l'exercice comprend des dépenses d'investissement de 317 $ et de 26 $ liés à des accords d'infonuagique, et a été en partie contrebalancé par un financement de 14 $ dans le cadre du Fonds national des corridors commerciaux (« FNCC ») du gouvernement du Canada, qui a pour but de faciliter le financement de projets visant à améliorer la capacité et la résilience du réseau d'aviation. Ce financement appuie l'investissement continu de la Société dans les infrastructures essentielles de navigation aérienne et ses initiatives de modernisation, contribuant ainsi à renforcer la sécurité, l'efficience et la résilience du système de navigation aérienne du Canada et à procurer des avantages à long terme aux clients et au milieu de l'aviation en général. Les plans de modernisation plus vastes de la Société sont axés sur le renouvellement des infrastructures de base, la réponse aux besoins changeants des clients et la transformation de la prestation de services de navigation aérienne partout au Canada.

Les activités d'investissement sont demeurées axées sur les priorités fondamentales, des montants de 120 $ et de 53 $ ayant été consacrés, respectivement, à l'infrastructure de services et aux services de déploiement. De plus, un montant de 56 $ a été investi dans les programmes de transition aux opérations basées sur trajectoire de la Société, parallèlement à une gamme de mesures ciblées visant à améliorer le rendement opérationnel, à rehausser la prestation de services et à renforcer les fondements de sécurité de longue date de la Société.

Flux de trésorerie

Exercices clos les 31 août	2026	2025	Variation ($)
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes			
Exploitation	**189 $**	320 $	(131) $
Investissement	**(214)**	(212)	(2)
Financement	**(303)**	(19)	(284)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement	**(328)**	89	(417)
Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	**2**	6	(4)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(326)**	95	(421)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	**742**	647	95
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	**416 $**	742 $	(326) $
Flux de trésorerie disponibles (mesure non conforme aux PCGR)[1)]			
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes			
Exploitation	**189 $**	320 $	(131) $
Dépenses d'investissement	**(302)**	(241)	(61)
Subventions publiques reçues	**15**	29	(14)
Produit de la vente du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon	**114**	–	114
Paiement des obligations locatives	**(2)**	(3)	1
Flux de trésorerie disponibles	**14 $**	105 $	(91) $

1) Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR. La Société définit les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement (déduction faite des subventions publiques reçues), le produit de la vente du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, les paiements sur le principal des obligations locatives et les paiements d'impôt. La direction accorde de l'importance à cette mesure, car elle permet d'évaluer l'incidence de son programme d'investissement sur les ressources financières de la Société et elle fournit aux utilisateurs un indicateur stable de la capacité de la Société d'honorer ses dettes et de continuer à investir dans le SNA.

La diminution des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation au cours de l'exercice 2026 s'explique principalement par la hausse des paiements aux membres du personnel et aux fournisseurs, ce qui reflète les variations du fonds de roulement, et par la diminution des montants reçus au titre des autres produits, facteurs en partie contrebalancés par la hausse des montants reçus au titre des redevances d'usage.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement pour l'exercice 2026 sont demeurés relativement stables, les sorties de trésorerie liées à la hausse des dépenses d'investissement et à l'acquisition de placements à court terme ayant été contrebalancées en partie par le produit de la vente du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

Au cours de l'exercice 2026, la Société a investi 317 $ dans des immobilisations (sorties de trésorerie de 302 $, exclusion faite des intérêts inscrits à l'actif de 8 $), contre 282 $ lors de l'exercice 2025 (sorties de trésorerie de 241 $, exclusion faite des intérêts inscrits à l'actif de 4 $). En appui à ces investissements, la Société a reçu 15 $ en trésorerie du FNCC au cours de l'exercice 2026, contre 29 $ à l'exercice 2025. Des montants ont été investis en vue de soutenir les initiatives stratégiques clés, le réaménagement ou le remplacement d'installations, la modernisation ou le remplacement de matériel et l'amélioration des systèmes d'affaires.

La hausse des sorties de trésorerie liées aux activités de financement pour l'exercice 2026 s'explique par le remboursement des billets d'obligation générale de série 2021-1 de 285 $ à leur échéance au cours de l'exercice 2026.

Liquidités et stratégie de financement

En tant que société sans capital social, la Société finance ses activités au moyen d'emprunts. Au moment de la création de la Société, nous avons élaboré un plan de financement, nommément la « plate-forme des marchés financiers ». Tous les emprunts ont été contractés et obtenus en vertu d'un acte de fiducie cadre (l'« AFC ») selon lequel la capacité d'emprunt initiale totale (utilisée et inutilisée) s'est établie à 3 milliards de dollars. L'AFC prévoit une réduction progressive de la capacité d'emprunt initiale sur une période de 33 ans.

En février 2006, nous avons conclu un acte de fiducie distinct, soit l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale (l'« AFBOG »), qui a établi un programme d'emprunt aux termes duquel les montants empruntés constituent des dettes subordonnées conformément à l'AFC. À titre de dettes subordonnées, les billets d'obligation générale ne sont pas assujettis aux provisions annuelles obligatoires pour la réduction de la dette aux termes de l'AFC. Dans la mesure où nous satisfaisons à un test d'endettement additionnel, nous ne sommes assujettis à aucune limite quant au montant maximal de notre dette aux termes de l'AFBOG. Aux termes de l'AFBOG, aucun autre emprunt ne peut être effectué aux termes de l'AFC. Par conséquent, lorsque des obligations aux termes de l'AFC viendront à échéance ou seront rachetées, elles seront remplacées par des billets d'obligation générale ou par des emprunts aux termes de notre facilité de crédit dont il est question ci-après.

Les emprunts effectués aux termes de l'AFC sont garantis par la cession des produits et par une sûreté sur le fonds de réserve pour le service de la dette et le compte de produits maintenu aux termes de l'AFC. L'AFBOG ne comprend pas de garantie, mais il contient des clauses comportant l'obligation de faire ou de ne pas faire semblables à celles de l'AFC.

Aux termes de l'AFC, nous maintenons un fonds de réserve pour le service de la dette et un fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien. Nous sommes également tenus de conserver un certain montant de biens liquides aux termes de l'AFBOG. Le fonds de réserve pour le service de la dette est composé de trésorerie et de placements admissibles déposés auprès du fiduciaire. Suivant l'AFC, nous devons conserver un montant égal ou supérieur à celui du service de la dette pendant un an.

Le fonds de réserve pour le service de la dette contribue également à couvrir les biens liquides en trésorerie minimaux aux termes de l'AFBOG. Ces biens liquides en trésorerie minimaux correspondent aux charges d'intérêts sur tous les emprunts pendant un an. Par ailleurs, suivant l'AFBOG, la Société est tenue de conserver des biens liquides d'une somme équivalant aux biens liquides en trésorerie minimaux et au fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien. Leur montant doit correspondre au quart des charges d'entretien et d'exploitation de l'exercice précédent. Les exigences du fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien sont satisfaites au moyen de l'affectation d'une tranche inutilisée de notre facilité de crédit consentie.

Au 31 août 2026, nous respections toutes les exigences de nos actes de fiducie à l'égard de nos titres d'emprunt.

Le tableau qui suit présente les éléments de notre dette à long terme, de nos liquidités et de nos placements.

	31 août 2026	31 août 2025
DETTE À LONG TERME		
Obligations et billets à payer		
Aux termes de l'AFC	**223 $**	239 $
Aux termes de l'AFBOG	**1 625**	1 910
	1 848	2 149
Ajustements visant à tenir compte des frais de financement différés	**(8)**	(9)
Total des obligations et des billets à payer	**1 840**	2 140
Moins la partie courante de la dette à long terme	**(223)**	(301)
Total de la dette à long terme	**1 617 $**	1 839 $
LIQUIDITÉS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**416 $**	742 $
Placements à court terme	**42**	–
Fonds de réserve pour le service de la dette	**86**	84
Capacité d'emprunt consentie inutilisée	**850**	850
Total des liquidités	**1 394 $**	1 676 $

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable auprès d'un consortium d'institutions financières canadiennes de même que de facilités de lettres de crédit distinctes aux fins des obligations au titre des régimes de retraite. Les facilités de crédit étaient utilisées comme suit.

Au 31 août	2026
Facilités de crédit à des fins générales :	
Facilité de crédit conclue avec un consortium d'institutions financières canadiennes – tranche non utilisée[1), 2)]	**850 $**
Moins : les sommes affectées au fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien[3)]	**(425)**
Fonds pouvant être utilisés sans restriction	**425 $**
Facilités de crédit aux fins des obligations au titre des régimes de retraite :	
Facilités de lettres de crédit aux fins des obligations au titre des régimes de retraite[4)]	**720 $**
Moins : les lettres de crédit en cours aux fins des obligations au titre des régimes de retraite[4)]	**(288)**
Facilités de lettre de crédit consenties inutilisées	**432 $**

1) La facilité de crédit de la Société consentie par un consortium d'institutions financières canadiennes est constituée de deux tranches de montants égaux échéant le 26 mars 2029 et le 26 mars 2031, respectivement. Les dates d'échéance pour chacune des tranches ont été reportées de un an au cours de l'exercice 2026. La convention relative à la facilité de crédit prévoit des emprunts à divers taux d'intérêt fondés sur certains taux de référence, plus précisément le taux préférentiel canadien et le taux des opérations de pension à un jour (Canadian Overnight Repo Rate Average, ou le taux « CORRA »), ainsi que sur la cote de crédit de la Société au moment du prélèvement. La Société est tenue de payer des commissions d'engagement qui sont tributaires de sa cote de crédit.

2) Une attribution de 25 $ auprès d'une institution financière canadienne a été effectuée aux termes de la facilité de crédit consentie de 850 $.

3) Le fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien peut servir à régler les charges d'exploitation et d'entretien, au besoin.

4) Les facilités de lettres de crédit aux fins des obligations au titre des régimes de retraite se composent de quatre facilités auprès d'institutions financières canadiennes totalisant 720 $ au 31 août 2026 (860 $ au 31 août 2025). Au cours de l'exercice 2026, les quatre facilités de lettres de crédit ont toutes été prorogées de un an, de sorte qu'une tranche de 350 $ arrivera à échéance le 31 décembre 2026 et une tranche de 370 $ arrivera à échéance le 31 décembre 2027, à moins que ces facilités de crédit ne soient prorogées.

Au cours de l'exercice 2026, la Société a déposé l'évaluation actuarielle du régime de retraite agréé datée du 1er janvier 2026 auprès du BSIF. Comme le permet la réglementation, l'évaluation déposée reflète la décision de la Société de réduire les lettres de crédit en cours de l'excédent de solvabilité réglementaire de 384 $. La réduction totale de 426 $ des lettres de crédit en cours en juillet 2026 tient également compte des cotisations en trésorerie de 42 $ versées au régime de retraite agréé depuis le début de l'année civile 2026. Au 31 août 2026, une somme de 244 $ (670 $ au 31 août 2025) avait été prélevée aux fins de capitalisation du déficit de solvabilité du régime de retraite agréé et une somme de 44 $ (44 $ au 31 août 2025) avait été prélevée aux fins des ententes de retraite supplémentaire.

Obligations contractuelles et engagements

Les renseignements suivants à l'égard de nos obligations contractuelles et autres engagements résument certaines composantes des exigences liées à la situation de trésorerie et aux sources de financement qui nous incombent.

Obligations contractuelles

Le tableau ci-dessous présente une répartition des obligations contractuelles au 31 août 2026 et pour les cinq prochains exercices et par la suite. Le total des obligations contractuelles exclut les engagements relatifs à des biens et des services dans le cours normal des activités.

	Paiements restants – exercices qui seront clos les 31 août						
	Total	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**Par la suite**
Passifs dérivés	**1 $**	1 $	– $	– $	– $	– $	– $
Dette à long terme (y compris la partie courante)[1), 2)]	**1 848**	223	–	–	300	–	1 325
Paiements d'intérêts[2)]	**1 019**	65	48	48	48	42	768
Engagements en capital[3)]	**208**	173	14	11	7	2	1
Obligation locative	**49**	3	3	3	3	3	34
Total des obligations contractuelles	**3 125 $**	465 $	65 $	62 $	358 $	47 $	2 128 $

1) Les paiements représentent un principal de 1 848 $. La Société peut choisir de rembourser une partie de ces emprunts avec les liquidités disponibles ou d'aussi augmenter la taille d'un refinancement pour générer des liquidités additionnelles ou à d'autres fins, ou encore d'également racheter intégralement ou en partie une émission avant son échéance prévue.

2) De plus amples renseignements sur les taux d'intérêt et les dates d'échéance de la dette à long terme sont présentés à la note 11 afférente aux états financiers de l'exercice 2026.

3) La Société a des engagements en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles qui s'élevaient à 208 $ au 31 août 2026 (238 $ au 31 août 2025).

Les lettres de crédit de la Société sont analysées à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Liquidités et stratégie de financement ».

Régimes de retraite agréés

La Société maintient, à l'intention de son personnel, des régimes de retraite à prestations définies capitalisés et non capitalisés. Le régime de retraite agréé capitalisé, soit le régime de retraite de NAV CANADA (le « régime »), prévoit le versement de prestations en fonction de l'âge, des années de service et du salaire maximal moyen. Les membres du personnel accumulent actuellement des prestations dans l'un des deux volets, selon leur poste et leur ancienneté. Le volet A est une composante contributive avec indexation automatique, tandis que le volet B est une composante non contributive avec une formule d'avantages réduite applicable aux membres du personnel embauchés après 2013 et à la direction.

La Société continue de respecter les exigences en matière de capitalisation du régime, conformément aux règlements du BSIF. Le montant des cotisations nécessaires au régime est déterminé selon l'évaluation actuarielle annuelle aux fins de capitalisation effectuée au 1er janvier [se reporter à la rubrique « Cotisations aux régimes de retraite (continuité de l'exploitation et solvabilité) », plus bas]. La dernière évaluation actuarielle du régime (aux fins de la capitalisation) a été effectuée en date du 1er janvier 2026 et a été déposée auprès du BSIF en juin 2026.

Les membres du personnel dont les prestations de retraite excèdent le plafond fixé par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) participent à des régimes complémentaires de retraite non capitalisés, le régime complémentaire à l'égard des membres de la haute direction en poste et à la retraite étant garanti en partie par une lettre de crédit.

Excédent comptable du régime de retraite – Les régimes de retraite de la Société affichaient un excédent comptable de 342 $ à la date de mesure annuelle du 31 août 2026 (déficit de 118 $ au 31 août 2025). L'augmentation de l'excédent comptable est attribuable principalement aux gains actuariels de 502 $, lesquels ont été annulés en partie par l'excédent de 42 $ de la charge comptable actuarielle sur les cotisations de la Société. Les gains actuariels nets sont imputables essentiellement au fait que le rendement des actifs des régimes a été supérieur de 385 $ aux prévisions, selon le taux d'actualisation de 5,10 % au 31 août 2025, et aux gains actuariels de 117 $ attribuables essentiellement à une hausse de 30 points de base du taux d'actualisation, qui a été porté à 5,40 % au 31 août 2026, ce qui a donné lieu à un gain de 191 $ et des ajustements liés à l'expérience de 47 $, qui ont été partiellement annulés par une perte actuarielle de 121 $, compte tenu de l'incidence de la mortalité et des départs à la retraite, au titre des variations liées aux hypothèses démographiques.

Le taux d'actualisation fondé sur le taux du marché utilisé pour établir les obligations au titre des régimes de retraite est établi d'après le taux de rendement d'obligations à long terme de sociétés de premier ordre dont les échéances correspondent au calendrier des flux de trésorerie estimatifs du régime de retraite. Une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation aurait pour effet d'accroître le déficit comptable d'environ 283 $. Réciproquement, une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation aurait pour effet de réduire le déficit d'environ 267 $.

Charges de retraite – Les coûts annuels découlant des régimes de retraite, déterminés selon l'IAS 19, *Avantages du personnel*, peuvent augmenter d'environ 24 $ à la suite d'une baisse de 0,25 % du taux d'actualisation utilisé dans les calculs actuariels, ou reculer d'environ 24 $ à la suite d'une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation.

Recouvrement réglementaire des coûts des régimes de retraite – La Société utilise une approche réglementaire à l'égard des coûts des régimes de retraite pour déterminer l'incidence nette imputée au résultat net. Cette approche vise à recouvrer les cotisations au régime versées en trésorerie par la Société en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, la Société a effectué des cotisations en trésorerie au titre du déficit de solvabilité de 44 $ qui ont été différées. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, des charges réglementaires de 10 $ ont été comptabilisées afin de recouvrer une partie des cotisations au titre du déficit de solvabilité. Le solde restant de 34 $ devrait être recouvré au moyen des redevances d'usage futures.

La capitalisation des prestations aux employés comparativement à la charge connexe, déduction faite des ajustements réglementaires, comptabilisée à l'état consolidé du résultat net en ce qui concerne le régime s'établit comme suit.

Exercices clos les 31 août	2026	2025
États consolidés du résultat net		
Coût des prestations pour services rendus au cours de la période[1)]	**128 $**	131 $
Charges d'intérêts nettes[1)]	**(5)**	15
Moins : reports réglementaires	**(38)**	(63)
	85 $	83 $
Cotisations de la Société aux régimes de retraite versées en trésorerie		
Prestations pour services rendus au cours de la période en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation – paiements en trésorerie	**85 $**	83 $

1) Pour l'exercice 2026, le coût des prestations pour services rendus au cours de la période ne tient pas compte d'un montant de 2 $ lié au régime de retraite non capitalisé de la Société (4 $ pour l'exercice 2025) et les charges d'intérêts nettes ne tiennent pas compte d'un montant de 8 $ lié au régime de retraite non capitalisé de la Société (8 $ pour l'exercice 2025).

Cotisations aux régimes de retraite (continuité de l'exploitation et solvabilité) – La réglementation qui régit la capitalisation des régimes de retraite au palier fédéral exige que des évaluations actuarielles soient effectuées tant sur une base de continuité de l'exploitation que selon l'approche de solvabilité. Les évaluations actuarielles effectuées en date du 1er janvier 2026 présentaient un excédent de 1 466 $ (1 436 $ au 1er janvier 2025) en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et un excédent de solvabilité réglementaire de 384 $ (100 $ au 1er janvier 2025). Comme le permet la réglementation, la Société a décidé de réduire les lettres de crédit en cours du montant de l'excédent de solvabilité réglementaire, ramenant ainsi cet excédent à néant.

Les cotisations aux régimes de retraite sont fondées sur l'évaluation actuarielle effectuée en date du 1er janvier 2026, une fois le rapport sur l'évaluation déposé. La Société peut répondre aux exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite en fonction de la solvabilité par le biais de lettres de crédit ou de cotisations en trésorerie, le plafond des lettres de crédit autorisé étant fondé sur une proportion de 15 % des passifs au titre de la solvabilité.

Au 31 août 2026, la Société avait mis en place des lettres de crédit totalisant 243 $ pour répondre à ses exigences en matière de capitalisation cumulative des régimes de retraite. Au 1er janvier 2026, les lettres de crédit en cours de 670 $ représentaient 9,2 % des passifs au titre de la solvabilité (795 $ et 10,6 % au 1er janvier 2025) avant le choix et de 285 $ représentant 3,9 % des passifs au titre de la solvabilité (695 $ et 9,3 % au 1er janvier 2025) après le choix. Ces lettres de crédit sont considérées comme un actif du régime lors de l'établissement du déficit de solvabilité réglementaire indiqué plus haut. Comme il est décrit à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Liquidités et stratégie de financement », la Société a décidé de réduire l'encours des lettres de crédit en juillet 2026.

Risques associés aux régimes à prestations définies – La nature de ces obligations à l'égard des prestations expose la Société à plusieurs risques, dont le plus important est le risque de capitalisation. Se reporter à la note 12 g) afférente aux états financiers de l'exercice 2026 pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques.

Gestion des risques financiers

La Société est exposée à plusieurs risques, y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque lié aux prix, le risque de crédit et le risque de liquidité, du fait qu'elle détient des instruments financiers. Se reporter à la note 14 afférente aux états financiers de l'exercice 2026 pour obtenir de l'information sur nos instruments financiers, y compris sur l'exposition à chacun de ces risques et sur la façon dont nous les gérons, de même que sur nos analyses de sensibilité. Pour de plus amples renseignements sur le risque de liquidité, se reporter à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Liquidités et stratégie de financement ».

Les risques suivants peuvent également avoir une incidence sur la trésorerie et les ressources en capital de la Société.

Volumes de circulation aérienne

Nous sommes exposés aux changements imprévisibles des volumes de circulation aérienne qui influent directement sur nos flux de trésorerie, comme ceux découlant d'attaques terroristes (2001), de récessions (2009), d'épidémies et de pandémies (COVID-19 en 2020 et SRAS en 2004), de contraintes propres aux transporteurs aériens et au secteur, de l'évolution des activités des transporteurs aériens (fermeture de l'espace aérien aux aéronefs Boeing 737 MAX en 2019) et de changements dans les conditions météorologiques pouvant entraîner un détournement de vols vers l'espace aérien du Canada ou en dehors de celui-ci. Les volumes futurs de la circulation aérienne pourraient subir les conséquences de plusieurs facteurs, dont ceux-ci.

- Contexte économique : La circulation aérienne est généralement tributaire de la croissance, des ralentissements ou de l'incertitude économiques. Par exemple, au cours d'un ralentissement économique, le taux de croissance de la circulation aérienne diminue généralement. Étant donné qu'une part importante des volumes de circulation aérienne est attribuable aux volumes internationaux, les volumes de circulation aérienne sont touchés tant par la situation économique au Canada que par la situation économique à l'échelle mondiale. Sur une base annuelle (selon les volumes de circulation aérienne habituels), une variation de 1,0 % des volumes de circulation aérienne dans l'espace aérien canadien entraîne une variation d'environ 19 $ de nos produits avant la stabilisation des tarifs.

- Prix du carburant d'aviation : Puisque le carburant représente une portion importante des charges d'exploitation des sociétés aériennes, toute variation des prix du carburant pourrait avoir une incidence sur la demande de transport aérien de passagers dans la mesure où cette variation pourrait se répercuter sur ces derniers.

- Les changements apportés aux activités des transporteurs aériens et à leurs façons de faire, les conditions propres au secteur de l'aviation telles que les contraintes de coût, d'offre et de capacité, ainsi que la concurrence entre les transporteurs aériens, les restructurations et l'insolvabilité de transporteurs aériens sont autant de facteurs susceptibles d'influer sur les volumes de circulation aérienne.

- Autres facteurs externes : Les activités terroristes, la guerre, les épidémies, les pandémies, la disposition des passagers à voyager, les restrictions sur le transport aérien imposées par l'État, les catastrophes naturelles, les préoccupations environnementales ou les situations météorologiques pourraient également influer sur les volumes de circulation aérienne.

Notre stratégie consiste à atténuer l'incidence immédiate d'une baisse subite de la circulation aérienne en causant le moins de perturbation possible à notre clientèle. Notre mécanisme de stabilisation des tarifs réduit la volatilité à court terme des redevances d'usage. Notre compte de stabilisation des tarifs permet de suivre et d'accumuler les écarts (positifs ou négatifs) des produits et des charges par rapport aux niveaux prévus afin de les prendre en considération lors de l'établissement des redevances d'usage futures.

En outre, nous atténuons l'incidence d'une chute de la circulation aérienne en ayant accès à des liquidités substantielles provenant de nos fonds de réserve et de nos facilités de crédit pouvant être utilisées sans restriction comme il est mentionné à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Liquidités et stratégie de financement ».

Couverture d'assurance

Le programme d'assurance-responsabilité pour l'aviation de la Société a été renouvelé le 15 novembre 2025. Cette police d'assurance fournit une vaste couverture quant à nos responsabilités envers des tiers en ce qui a trait au SNA. La Société est aussi couverte par d'autres types de polices d'assurance que la direction juge appropriées compte tenu de la nature de nos activités. Cette assurance n'entraîne pas de coûts considérables pour la Société.

La Société est tenue par contrat d'indemniser le gouvernement du Canada à l'égard de toute perte qu'il subirait ou qui lui serait réclamée, et qui est couverte par l'assurance responsabilité applicable à l'aviation de la Société.

Procédures judiciaires

La Société est partie à certaines procédures judiciaires dans le cours normal de ses activités. La direction ne prévoit pas que l'issue de l'une ou l'autre de ces procédures aura une incidence négative importante sur la situation financière consolidée de la Société ni sur ses résultats d'exploitation consolidés.

Cotes de crédit

Les cotes de crédit et les perspectives suivantes ont été attribuées aux titres d'emprunt de la Société.

Agences de notation	Titres de premier rang	Billets d'obligation générale	Perspective
Moody's Investors Service (« Moody's »)	Aa2	Aa2	Stable
Standard & Poor's (« S&P »)	AA	AA	Stable

Le 20 août 2026, Moody's a confirmé la cote de « Aa2 » des titres de créance de premier rang garantis et non garantis de la Société. La perspective stable reflète ses prévisions à l'effet que NAV CANADA maintiendra sa stratégie prudente, compte tenu de l'ensemble de sa situation financière et de ses obligations éventuelles au moment de procéder à une baisse des tarifs et que, inversement, elle procédera à l'augmentation des tarifs nécessaire dans le cas d'un ralentissement ou d'un recul de l'accroissement de la circulation et/ou dans le cas d'une augmentation de ses dépenses.

Le 24 septembre 2026, S&P a confirmé le maintien la cote de « AA » des titres de créance à long terme et des titres de créance de premier rang garantis de NAV CANADA, et a relevé la cote des titres de créance subordonnés de « AA- » à « AA ». La perspective stable reflète les prévisions de S&P selon lesquelles les volumes continueront de croître malgré un certain ralentissement de la demande, ce qui, conjugué aux hausses prévues des tarifs, soutiendra une couverture du service de la dette (« CSD ») solide et une charge moyenne de la dette inférieure à 10,0 fois le bénéfice avant les intérêts et les amortissements (« BAIA ») au cours des deux prochains exercices.

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Informations financières trimestrielles (non audité)

Du fait des variations saisonnières et d'autres fluctuations des volumes de circulation aérienne et étant donné que la plupart de nos coûts sont fixes, nos résultats financiers trimestriels pourraient fluctuer après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés.

	Trimestres clos les			
	T4 31 août 2026	T3 31 mai 2026	T2 28 février 2026	T1 30 novembre 2025
Produits	559 $	464 $	405 $	475 $
Charges d'exploitation	488	472	457	440
Autres charges	24	33	21	2
Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	47	(41)	(73)	33
Mouvement net des comptes de report réglementaires				
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	(68)	9	60	(31)
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires	21	32	13	(2)
	(47)	41	73	(33)
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	– $	– $	– $	– $

	Trimestres clos les			
	T4 31 août 2025	T3 31 mai 2025	T2 28 février 2025	T1 30 novembre 2024
Produits	545 $	466 $	396 $	449 $
Charges d'exploitation	442	443	423	428
Autres (produits) et charges	(7)	42	8	(4)
Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	110	(19)	(35)	25
Mouvement net des comptes de report réglementaires				
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	(105)	(18)	34	(23)
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires	(5)	37	1	(2)
	(110)	19	35	(25)
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	– $	– $	– $	– $

Analyse des résultats trimestriels

Les résultats financiers de la Société continuent de refléter le caractère saisonnier de la circulation aérienne, les volumes de circulation et les produits les plus élevés étant généralement enregistrés pendant la période des vacances estivales au quatrième trimestre et les plus faibles, pendant la saison hivernale.

Les produits du quatrième trimestre ont augmenté en regard de la période correspondante de l'exercice 2025 en raison des volumes de circulation plus élevés. Cette hausse est attribuable à la vigueur de la demande de voyages aériens et aux forts volumes de circulation pendant la période estivale de pointe.

Les charges d'exploitation ont aussi augmenté pendant le trimestre, en grande partie à cause des investissements dans l'effectif et les capacités de la main-d'œuvre afin de soutenir la prestation de services, la résilience opérationnelle et la modernisation du système de navigation aérienne. L'augmentation des coûts d'abonnement aux logiciels et des frais de soutien liés à l'entretien et à l'optimisation des plateformes technologiques essentielles explique également cette hausse.

La transaction visant Aireon a eu une incidence importante sur les autres charges et (produits). Par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2025, les résultats de l'exercice 2026 reflètent les coûts de transaction liés à la vente et d'autres ajustements découlant de la transaction. À titre de comparaison, les résultats de l'exercice précédent comprenaient des ajustements de la juste valeur liés au placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

Ces mêmes facteurs sous-jacents expliquent le mouvement net des comptes de report réglementaires. Des ajustements réglementaires ont été comptabilisés pour contrebalancer l'incidence des variations de la juste valeur et des coûts de transaction liés à Aireon sur les tarifs payés par les clients. Le trimestre tient également compte de l'incidence des ajustements réglementaires liés aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui a été en partie neutralisée par des ajustements réglementaires liés aux régimes de retraite et à la dépréciation des actifs moins élevés qu'à l'exercice précédent.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES[2]

	Budget Exercice 2027	Réel Exercice 2026	Prévisions Exercice 2026[1)]
Résultats d'exploitation (avant la stabilisation des tarifs)			
Redevances d'usage	**1 928**	1 880	1 846
Autres produits	**18**	23	27
	1 946 $	1 903 $	1 873 $
Charges d'exploitation et autres (produits) et charges, y compris les autres ajustements réglementaires	**1 945**	1 873	1 877
Bénéfice net avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	**1 $**	30 $	(4) $
Volumes de circulation aérienne (croissance d'un exercice à l'autre)	**2,5 %**	1,7 %	(0,1) %
Solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs	**(30) $**	(30) $	(65) $
Investissement en immobilisations et en actifs réglementaires[2)]	**356 $**	313 $	336 $
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	**365 $**	416 $	395 $
Placements à court terme (compte tenu des intérêts courus)	**42**	42	–
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	**407 $**	458 $	395 $

1) Les prévisions reflètent les prévisions mises à jour présentées dans le rapport de gestion du troisième trimestre.

2) L'investissement en immobilisations et en actifs réglementaires prévu pour l'exercice 2027 est présenté déduction faite d'un montant de 22 $ relatif au financement public dans le cadre du FNCC (15 $ pour l'exercice 2026).

Les perspectives de la Société pour l'exercice 2027 sont fondées sur une croissance soutenue des volumes de circulation aérienne, les investissements en cours visant à renforcer la prestation de services et la résilience opérationnelle, et la poursuite des grandes initiatives de modernisation et de transformation. Les volumes de circulation accrus et les redevances d'usage plus élevées devraient se traduire par une croissance des produits, tandis que les dépenses reflèteront les montants investis dans les capacités de la main-d'œuvre, l'infrastructure et la technologie. La Société entend également renforcer davantage sa résilience financière par le recouvrement au titre du compte de stabilisation des tarifs, tout en maintenant une solide situation de trésorerie pour répondre aux besoins futurs en matière d'exploitation, de capital et de financement.

[2] Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

Produits

Hausse prévue des produits en raison des volumes de circulation croissants et des redevances d'usage ajustées

Les produits tirés des redevances d'usage pour l'exercice 2027 devraient augmenter de 48 $ par rapport à ceux de l'exercice 2026, ce qui reflète l'augmentation prévue d'environ 2,5 % des volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées, ainsi que la hausse moyenne de 1,92 % des redevances d'usage à compter du 1er septembre 2026. Malgré les incertitudes générales persistantes sur les fronts géopolitiques, commerciaux et économiques, les perspectives tablent sur une demande résiliente pour le transport aérien et sur la stabilité des facteurs fondamentaux du secteur. On s'attend à ce que les autres produits reculent de 5 $, en grande partie à cause du ralentissement des ventes et des services visant des solutions technologiques.

Pour l'exercice 2026, les produits tirés des redevances d'usage ont surpassé de 34 $ les perspectives présentées dans le rapport de gestion du troisième trimestre, la croissance des volumes de circulation ayant dépassé les attentes. Ces volumes se sont en effet remis plus vite que prévu des effets des tensions géopolitiques au Moyen-Orient, ce qui démontre l'adaptabilité de la circulation mondiale et la résilience du secteur de l'aviation.

Charges d'exploitation et autres (produits) et charges

Poursuite des investissements dans la prestation des services, les capacités de la main-d'œuvre et la modernisation

Les charges d'exploitation et autres (produits) et charges, y compris les ajustements réglementaires avant la stabilisation des tarifs, devraient augmenter de 72 $ au cours de l'exercice 2027. Cette hausse s'explique par l'augmentation des charges liées à la rémunération sous l'effet de la hausse des salaires et de l'effectif, et par les montants investis pour soutenir la prestation de services, la résilience opérationnelle et la modernisation de l'infrastructure et des plateformes technologiques cruciales. Ces investissements ont pour but de renforcer la performance opérationnelle, d'accroître la résilience des systèmes et de soutenir les initiatives de transformation à plus long terme de la Société.

Au cours de l'exercice 2026, les charges d'exploitation et autres (produits) et charges ont généralement concordé avec les prévisions formulées dans le rapport de gestion du troisième trimestre.

Compte de stabilisation des tarifs

Renforcement continu de la résilience financière

La Société prévoit que le compte de stabilisation des tarifs restera relativement stable pour s'établir à un solde débiteur ou à une insuffisance de 30 $ au 31 août 2027.

Le solde débiteur à la fin de l'exercice 2026 était de 35 $ inférieur aux prévisions du rapport de gestion du troisième trimestre, notamment en raison des produits tirés des redevances d'usage plus élevés que prévu et des charges d'exploitation inférieures aux prévisions.

Flux de trésorerie

Solide position de liquidité répondant aux besoins d'investissement et de financement

La Société s'attend à maintenir une bonne situation de trésorerie tout en continuant d'investir dans ses activités et ses priorités stratégiques. Au 31 août 2027, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements à court terme devraient totaliser environ 407 $.

Des sorties nettes de trésorerie de près de 51 $ sont prévues au cours de l'exercice 2027 en raison des programmes d'investissement en capital et des paiements aux membres du personnel et aux fournisseurs. On s'attend à ce que la Société continue de disposer de liquidités suffisantes pour couvrir ses activités courantes, ses dépenses d'investissement et ses besoins de financement.

Les soldes de trésorerie au 31 août 2026 sont supérieurs aux prévisions présentées dans le rapport de gestion du troisième trimestre, ce qui s'explique en grande partie par des dépenses d'investissement moindres et le calendrier des paiements aux membres du personnel et aux fournisseurs.

Initiatives stratégiques à long terme et programme de modernisation

La Société continue de faire progresser son programme pluriannuel complet de modernisation de l'exploitation et des infrastructures visant à soutenir la croissance à long terme de la circulation aérienne, à améliorer la résilience du système et à maintenir une performance de calibre mondial en matière de sécurité. Ces initiatives sont conçues pour répondre à la demande croissante à l'égard des systèmes de navigation aérienne au Canada, aux attentes changeantes des clients en matière d'efficience et de prévisibilité, et à la nécessité de renouveler les infrastructures essentielles qui approchent de l'obsolescence ou de la fin de leur durée de vie utile.

Pour l'horizon de planification 2026-2031, la Société mettra en œuvre un portefeuille de programmes stratégiques qui, collectivement, transformeront la prestation des services et la façon dont l'espace aérien est géré. Les principales initiatives comprennent la mise en œuvre d'opérations basées sur trajectoire pour améliorer la prévisibilité et optimiser les itinéraires, le déploiement de technologies numériques pour les aérodromes visant à moderniser la prestation de services aux aéroports, et l'élaboration de cadres pour appuyer l'intégration sécuritaire des systèmes d'aéronefs télépilotés. Ces initiatives sont soutenues par des investissements continus dans les infrastructures de communication, de surveillance, de navigation et météorologiques afin d'assurer la fiabilité, l'évolutivité et la résilience opérationnelles.

Parallèlement, la Société investit dans des capacités habilitantes qui renforcent la performance opérationnelle et la capacité organisationnelle. Il s'agit notamment de moderniser les systèmes d'information aéronautique et d'accroître la capacité de formation pour faire face aux difficultés liées à la dotation dans l'ensemble du secteur. Ces efforts améliorent la prise de décisions grâce à une meilleure analyse des données, tout en veillant à ce que la Société dispose des capacités et des moyens nécessaires pour répondre à la demande future.

Compte tenu de la nature pluriannuelle de ces programmes, les échéanciers de la mise en œuvre et leur portée seront ajustés en fonction des exigences opérationnelles, de l'évolution de la réglementation et des conditions économiques ou géopolitiques générales.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie

Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont des ratios financiers non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les normes IFRS de comptabilité. Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont présentés aux termes du Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. La Société calcule le ratio de couverture par le bénéfice en se fondant sur le bénéfice avant intérêts sur les passifs financiers au coût amorti (charges d'intérêts) divisé par les charges d'intérêts. Le ratio de couverture par les flux de trésorerie correspond au bénéfice (après la stabilisation des tarifs) avant les charges d'intérêts et les amortissements divisé par les charges d'intérêts. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), NAV CANADA, à l'exclusion de ses filiales, n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu et, en conséquence, aucune déduction n'a été faite au titre de l'impôt sur le revenu. Après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, la charge d'impôt sur le résultat liée à nos filiales assujetties à l'impôt est négligeable.

Au cours d'un exercice, les produits trimestriels tirés des redevances d'usage refléteront les fluctuations saisonnières et les autres variations que subit le secteur du transport aérien et, par conséquent, nos résultats nets varieront d'un trimestre à l'autre. Notre mandat stipule que nous devons atteindre essentiellement le seuil de rentabilité au point de vue financier, après application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, de sorte que le ratio prévu de couverture par le bénéfice, qui correspond au bénéfice avant les intérêts divisé par les charges d'intérêts, doit se rapprocher de 1:1. Toutefois, en raison du caractère saisonnier de nos activités, nos produits peuvent entraîner un ratio de couverture par le bénéfice inférieur ou supérieur à 1:1 pour toute période intermédiaire.

Le tableau ci-dessous présente des informations sur le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie de la Société.

Périodes de douze mois closes les 31 août	2026	2025
Charges d'intérêts	**67**	73
Bénéfice consolidé[1] avant les intérêts	**67 $**	73 $
Dotation aux amortissements	**135 $**	137 $
Bénéfice consolidé[1] avant les intérêts et l'amortissement	**202 $**	210 $
Ratio de couverture par le bénéfice	**1,00**	1,00
Ratio de couverture par les flux de trésorerie	**3,02**	2,88

[1] Le bénéfice consolidé est présenté après la stabilisation des tarifs.

Transactions avec des parties liées

Les parties liées de la Société comprennent les principaux dirigeants, les filiales, les entreprises associées ainsi que le régime de retraite agréé destiné aux membres du personnel.

Il y a lieu de se reporter à la note 18 afférente à nos états financiers de l'exercice 2026 pour obtenir de plus amples renseignements sur ces transactions.

Le tableau suivant présente les transactions que la Société a conclues avec des parties liées.

Exercices clos les 31 août	2026	2025
Rémunération des principaux dirigeants	**13 $**	12 $
Achat de services de données[1)]	**61 $**	61 $
Cotisations aux régimes de retraite[2)]	**85 $**	83 $
Recouvrement de coûts au titre du régime de retraite	**(18) $**	(18) $

1) Le montant correspond aux charges engagées jusqu'à la date de la vente du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon le 2 juillet 2026, en contrepartie des services de données achetés aux termes de l'accord de 12 ans conclu avec Aireon, qui est entré en vigueur en mars 2019.

2) Se reporter à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Obligations contractuelles et engagements – Régimes de retraite ».

Les soldes impayés se présentaient comme suit :

Aux 31 août	2026	2025
Montant à recevoir des régimes de retraite	**3 $**	3 $

Méthodes comptables

Il y a lieu de se reporter à la note 3 afférente aux états financiers de l'exercice 2026 pour une description des principales méthodes comptables de la Société.

Prises de position comptables futures

En mai 2026, l'IASB a publié l'IFRS 20, *Actifs réglementaires et passifs réglementaires*, qui remplacera l'IFRS 14, *Comptes de report réglementaires*. La nouvelle norme introduit un modèle exhaustif visant les incidences de la réglementation des tarifs, y compris la comptabilisation des actifs réglementaires et des passifs réglementaires ainsi que des produits réglementaires et des charges réglementaires connexes. L'IFRS 20 s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2029. La Société évalue actuellement son incidence potentielle sur les états financiers, et ne prévoit pas d'adoption anticipée.

Principales estimations comptables et jugements

La préparation d'états financiers conformes aux normes IFRS de comptabilité exige que la direction fasse des estimations et formule des jugements qui influent sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée, sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations fournies à l'égard des engagements et des éventualités à la date des états financiers. Ces estimations et jugements sont fondés sur les résultats antérieurs, sur la conjoncture actuelle et sur diverses autres hypothèses formulées par la direction qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Compte tenu de leur nature, ces estimations et jugements font l'objet d'incertitudes et les montants actuellement présentés dans les états financiers de la Société pourraient s'avérer inexacts dans l'avenir.

Les estimations comptables et jugements qui suivent sont fondés sur les hypothèses de la direction et sont jugées critiques puisqu'elles portent sur des sujets comportant de grandes incertitudes. Toute variation par rapport à ces estimations et jugements pourrait avoir une incidence importante sur nos états financiers. Ces estimations et jugements sont passés en revue régulièrement.

Avantages du personnel

Les régimes à prestations définies, les autres avantages à long terme, les indemnités de fin de contrat de travail et les avantages à court terme requièrent des hypothèses actuarielles importantes pour estimer les obligations au titre des prestations futures et le rendement des actifs des régimes. Ces hypothèses sont décrites à la note 2 d) et à la note 12 afférentes aux états financiers de l'exercice 2026.

Bien que ces hypothèses reflètent les meilleures estimations de la direction, des écarts quant aux résultats réels ou des modifications aux hypothèses pourraient avoir une incidence significative sur les obligations au titre des avantages du personnel à l'état de la situation financière, sur les salaires et avantages du personnel et les charges financières nettes à l'état du résultat net, et sur la réévaluation des régimes à prestations définies du personnel à l'état du résultat global.

CONTRÔLES INTERNES ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109*, Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, la Société a produit des attestations signées par le président et chef de la direction et le vice-président et chef des finances qui, entre autres choses, font un rapport sur la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI ») ainsi que sur la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »).

Contrôles et procédures de communication de l'information

La Société a conçu des CPCI qui visent à fournir l'assurance raisonnable que les renseignements importants la concernant sont portés à l'attention du président et chef de la direction et du vice-président et chef des finances, en particulier dans la période au cours de laquelle la publication des documents annuels doit être préparée, et que l'information devant être fournie par la Société aux fins du respect des obligations d'information continue est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par la législation canadienne en valeurs mobilières applicable.

Sous la supervision des dirigeants signataires, la direction a évalué l'efficacité des CPCI et, d'après cette évaluation, les dirigeants signataires ont conclu que les CPCI de la Société étaient efficaces au 31 août 2026.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La Société a conçu un CIIF au moyen du cadre établi dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework » publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers aux fins de publication conformément aux normes IFRS de comptabilité. Au moment de concevoir et d'apprécier les contrôles internes, il faut tenir compte du fait que, en raison de ses limites intrinsèques, un système de contrôle, quelle que soit la qualité de sa conception et de son fonctionnement, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés sont atteints et peut ne pas être en mesure de prévenir ou de détecter des inexactitudes.

Sous la supervision des dirigeants signataires, la direction a évalué l'efficacité du CIIF et, d'après cette évaluation, les dirigeants signataires ont conclu que le CIIF de la Société était efficace au 31 août 2026.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aucun changement n'est survenu dans le CIIF de la Société au cours de l'exercice clos le 31 août 2026 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le CIIF de la Société.